

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **23 mai 2016**

Décision n° **CP-2016-0930**

commune (s) :

objet : Mise en oeuvre, hébergement, exploitation technique, maintenance et évolutions du calculateur d'itinéraires multimodaux - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 13 mai 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 24 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Brumm, Mme Frier.

Commission permanente du 23 mai 2016**Décision n° CP-2016-0930**

objet : **Mise en oeuvre, hébergement, exploitation technique, maintenance et évolutions du calculateur d'itinéraires multimodaux - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Dans le cadre du projet Optimod'Lyon, la Métropole de Lyon a mis en place, avec son partenaire Cityway, un calculateur d'itinéraires multimodaux.

Le calculateur est un outil qui reçoit une demande d'itinéraires, avec les critères "lieu de départ, lieu d'arrivée, modes de déplacement souhaités, heure de départ ou d'arrivée, distance de marche maximum, distance vélo maximum, etc.", et qui fournit, en réponse, une liste d'itinéraires possibles. Les modes de déplacement peuvent être la marche, le vélo, le vélo libre-service, la voiture ou les transports en commun.

Ce calculateur est actuellement utilisé par Onlymoov et par l'application Optymod. Le site Onlymoov est la propriété de la Métropole. L'application Optymod est la propriété de Cityway.

Le partenariat entre la Métropole de Lyon et Cityway s'arrêtera fin décembre 2016. Le but du marché, objet de la présente décision, est de choisir l'outil "calculateur d'itinéraires" qui prendra la suite du calculateur actuel.

Le marché inclut la mise en oeuvre, l'hébergement, l'exploitation technique, la maintenance et l'évolution du calculateur d'itinéraires multimodaux. Ce nouveau calculateur sera proposé en "services ouverts". Il sera utilisé par Onlymoov mais pourra également être utilisé par d'autres sites web ou applications hors de la Métropole.

Les développements à réaliser sur le site Onlymoov, pour l'adapter au nouveau calculateur, seront effectués par la Métropole.

Une procédure d'appel d'offres ouvert avec mise en concurrence a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la "mise en oeuvre, l'hébergement, l'exploitation technique, la maintenance et les évolutions du calculateur d'itinéraires multimodaux".

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC et maximum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC pour la durée ferme du marché. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 29 avril 2016, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Cityway.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour la mise en œuvre, l'hébergement, l'exploitation technique, la maintenance et les évolutions du calculateur d'itinéraires multimodaux et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Cityway pour un montant minimum de 100 000 €HT, soit 120 000 €TTC et maximum de 400 000 €HT, soit 480 000 €TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

2° - La dépense en résultant, soit 960 000 €TTC maximum sur la durée totale du marché, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants :

- en investissement : compte 2051 - fonction 020,
- en fonctionnement : compte 611 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2016.